



PYRENEES-ATLANTIQUES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

Nombre

de conseillers en exercice 19
de présents 17
de participants au vote 17

L'an deux mille vingt un le neuf septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARTIGUELOUVE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M DENAX Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : MM DENAX Jean-Marc, ARNAUD Dominique, BELESTA LABOURDETTE Pascal, CAMBEIG Christophe, CAVALLI Julien, CHOUNET Jean-Pierre, DANGUIRAL Caroline, DAVIOT Christian, DE MATOS Emmanuelle, HAERINCK Mélanie, JUNQUA Marie-Christine, LACAMPAGNE Isabelle, LAGOURGUE Sophie, SAINT-MARTIN Marie Christine, VERNY-PENE Colette.

A donné procuration : Monsieur CAUSSOU Jean-Claude à Monsieur DENAX Jean-Marc, Monsieur LAGIERE Jean-Jacques à Monsieur BELESTA LABOURDETTE Pascal.

Absents excusés : MM LANUSSE Jacques, POUZACQ Nicolas.

Ont participé : Mme LAMARQUE Corinne.

Secrétaire de séance : Mme DANGUIRAL Caroline.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 juin 2021.

Publié et affiché le 20 septembre 2021.

I – APPEL D'OFFRES – BATIMENT HALL DES SPORTS

Attribution marché « rénovation du hall des sports »

Monsieur le Maire tient à rappeler la nécessité de réhabiliter le hall des sports conformément aux demandes des utilisateurs actuels avec plusieurs objectifs dont celui de permettre des utilisations aussi bien sportives que festives. Les utilisateurs ont été consultés afin de déterminer les besoins de chacun. Il faut rappeler que ce hall est utilisé par le club de tennis, le club de foot FC3A pour les enfants quand il fait trop mauvais temps à l'extérieur, les amateurs de pelote basque avec son mur à gauche, l'association des parents d'élèves, le cercle d'animation, le SIVOM l'île aux enfants (accueil de loisirs), le comité des fêtes et diverses associations externes l'utilisent également.

De par le nombre d'utilisateurs lors des festivités, Monsieur le Maire indique la prise en compte

des règles obligatoires en matière d'accueil du public. Tous ces éléments contraignants seront pris en compte afin de permettre une utilisation des lieux en toute sécurité.

Monsieur Belesta Labourdette Pascal présente à l'assemblée le contenu de l'appel d'offres relatif à la rénovation du hall des sports, les entreprises ont répondu à l'offre de réhabilitation complète de ce bâtiment à savoir ;

- Sol (lot VRD marché voirie) ; le sol actuel est un revêtement bitumineux ancien, qui n'est pas plan, de plus il présente par endroit des manques de matière ainsi qu'un manque d'adhérence.
- Gros œuvre, maçonnerie, façades, menuiseries extérieures, bardage ; il devient urgent de fermer le hall des sports régulièrement visité et utilisé pour des pratiques non adéquates, et ainsi résoudre les problématiques sécuritaires.
- Charpente métallique, couverture ; reprise de la toiture, fourniture et pose d'une coiffe métallique, pose de lanterneau de désenfumage, réalisation de descente en PVC.
- Electricité ; le hall des sports ne répond plus aux normes électriques, son électricité est obsolète et les éclairages actuels sont extrêmement énergivores, remplacement de l'éclairage par des leds.

**LISTE DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES – PROPOSITIONS DE LA COMMISSION
APPEL D'OFFRES ET DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE (cabinet 6B ARCHITECTE)**

LOT		ENTREPRISE	MONTANT DES TRAVAUX
1	<i>VRD – à la charge du maître d'ouvrage</i>		
2	GROS ŒUVRE	LAGOURGUE	23 468,40 €
3	CHARPENTE MÉTALLIQUE – COUVERTURE – BARDAGE	ARLA	62 136,80 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	ASA FERMETURES	16 140,00 €
5	FAÇADE	LAGOURGUE	7 767,20 €
6	ÉLECTRICITÉ	EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	31 666,99 €
7	<i>PEINTURE – à la charge du maître d'ouvrage</i>		

	TOTAL HT	141 179,39 €
	TVA 20 %	17 121,04 €
	TOTAL TTC	169 415,27 €

Monsieur Belesta Labourdette Pascal indique que le lot 1 VRD est une composante du marché commun voirie, l'entreprise LAFFITTE Frères a été retenue pour un montant total de 11 549,50 € HT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 10 juin 2021. Pour la rénovation du hall des sports. Le budget prévisionnel de ces travaux a été estimé à 177 540 €uros HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise pour les cinq lots de travaux nécessaires à la rénovation du hall des sports.

- Lot 1 : VRD (à la charge du maître d'ouvrage – marché voirie)
Mairie d'Artiguelouve, 1, place de la Mairie, 64230 ARTIGUELOUVE
Tel : 05.59.83.03.92 / courriel : mairie.accueil@artiguelouve.fr

- **Lot 2 : gros œuvre**
- **Lot 3 : charpente métallique, couverture, bardage**
- **Lot 4 : menuiseries extérieures**
- **Lot 5 : façades**
- **Lot 6 : électricité**
- *Lot 7 : peinture (à la charge du maître d'ouvrage)*

Il expose que les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis public d'appel à la concurrence le vendredi 25 juin 2021 dans un journal d'annonces légales, ainsi que sur le site eadministration. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 22 juillet 2021 à 16 heures. Par la commission d'appel d'offres (CAO), l'analyse des offres a été faite par la maîtrise d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir prix des prestations 60 %, valeur technique 40 %.

Après présentation de l'analyse par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et propose, au conseil municipal de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- **Lot 2 : LAGOURGUE Maçonnerie arrivé en 1^{ère} position pour un montant de 23 468.40 € HT**
- **Lot 3 : ARLA arrivé en 1^{ère} position pour un montant de 62 136.80 € HT**
- **Lot 4 : ASA Fermetures arrivé en 1^{ère} position pour un montant de 16 140 € HT**
- **Lot 5 : LAGOURGUE Maçonnerie arrivé en 1^{ère} position pour un montant de 7 767.20 € HT**
- **Lot 6 : EIFFAGE Energie Systèmes arrivé en 1^{ère} position pour un montant de 31 666.99 € HT**

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires ci-dessus énoncés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le choix de la commission appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** Le choix de la CAO et attribue les marchés de travaux pour un montant HT de 141 179.39 € HT conformément à la présentation ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.

Monsieur Belestas Labourdette Pascal précise que les travaux débuteront après les fêtes soit semaine 39 par la reprise du sol. Suivront les travaux de maçonnerie et la pose des portes, le but étant de fermer le hall pour des raisons sécuritaires il convient que les lots 2 et 4 s'articulent. Monsieur le Maire précise que le hall des sports sera donc indisponible de la première semaine d'octobre au mieux jusqu'à fin avril 2022.

II - FINANCES

[Rénovation de la Maison Pour Tous – plan de financement – demande subvention au Département « appel à projets »](#)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise de l'énergie, le Département souhaite soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics des collectivités territoriales.

De ce fait, dans le cadre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, la commune souhaite présenter le projet de rénovation de la Maison Pour Tous. La rénovation aura pour objectif d'améliorer d'au moins 35 % la performance énergétique du bâtiment.

De la même manière Monsieur le Maire indique que des demandes seront déposées auprès de différents partenaires afin d'obtenir des aides complémentaires. L'objectif étant que ce projet important de mandature impacte le moins possible les finances de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un montant d'aide se situant entre 70 % et 80 % est visé.

Monsieur le Maire et Monsieur Belestas Labourdette Pascal présente les plans adressés par le cabinet d'architecture, l'esquisse reprend les souhaits des utilisateurs du mieux possible.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'un plan qui sera amené à bouger, qu'il faudra retravailler rien n'est figé à ce jour.

Pour rappel construite dans les années 90, la Maison Pour Tous est l'installation couverte la plus utilisée de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département par le Plan de relance pour l'investissement communal, accompagne les Communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, afin de stimuler l'investissement local.

Les types de projets susceptibles d'être soutenus seront des investissements, y compris les études préalables, qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation. Monsieur le Maire propose de présenter la réhabilitation, la rénovation énergétique et l'agrandissement de la Maison Pour Tous.

En effet, la réhabilitation de ce bâtiment est nécessaire en termes de rénovation thermique et énergétique, sécuritaires et surtout fonctionnelle.

Ce bâtiment est constitué d'une grande salle équipée d'une scène, et d'une petite salle. Cet ensemble accueille chaque semaine un grand nombre d'activités, de réunions ...

Depuis plusieurs années, la commune a financé à plusieurs reprises des travaux de rénovation (sur toitures avec isolation, peinture, système de chauffage, ouvertures en PVC, changement des toilettes, urinoirs) pour permettre aux utilisateurs de bénéficier d'un lieu accueillant dans les meilleures conditions possibles bien que la salle ne soit plus forcément adaptée.

Aujourd'hui la Maison Pour Tous nécessite des travaux conséquents.

Sur la base de ce constat, il devient nécessaire de réhabiliter ce lieu très utilisé.

Pour ce faire, les travaux consisteraient :

- en la rénovation totale du bâti existant,
- en l'extension du bâtiment par la création de deux salles attenantes.

Ces travaux prennent en compte les demandes des associations utilisatrices de la Maison Pour Tous de disposer de salles adaptées à leurs pratiques, et celle des habitants de la commune, des communes voisines afin d'avoir à disposition à des locaux appropriés aux différents types d'utilisation, location.

Pour réaliser ces travaux, la commune a missionné un cabinet d'architecte pour une mission d'assistance technique concernant la rénovation de la Maison Pour Tous.

Le montant de ces travaux estimé à 1 253 500.00 € HT, soit 1 504 200.00 € TTC, se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel hors taxes	TVA 20 %	Montant TTC
Honoraires Architecte Mission SPS, CS Etude sols	153 500.00 €	30 700.00 €	184 200.00 €
VRD	15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €

Réfection système assainissement Aménagement pourtour	141 300.00 €	28 260.00 €	169 560.00 €
Gros œuvre – démolition	77 000.00 €	15 400.00 €	92 400.00 €
Charpente métallique couverture bardage	150 000.00 €	30 000.00 €	180 000.00 €
Charpente bois – mur ossature bois – bardage	80 000.00 €	16 000.00 €	96 000.00 €
Etanchéité – toiture végétalisée	33 000.00 €	6 600.00 €	39 600.00 €
Menuiseries extérieures alu	31 000.00 €	6 200.00 €	37 200.00 €
Façades	175 000.00 €	35 000.00 €	210 000.00 €
Plâtrerie	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €
Menuiseries intérieures	16 000.00 €	3 200.00 €	19 200.00 €
Electricité	141 400.00 €	28 280 €	169 680.00 €
Plomberie sanitaire	21 000.00 €	4 200.00 €	25 200.00 €
Chauffage ventilation	84 300.00 €	16 860.00 €	101 160.00 €
Carrelage faïences	52 000.00 €	10 400.00 €	62 400.00 €
Peinture	29 000.00 €	5 800.00 €	34 800.00 €
TOTAL	1 253 500.00 €	250 700.00 €	1 504 200.00 €

Cette opération peut être financée par le Département au titre de l'appel à projets exercice 2021 rubrique 3.1 « les équipements de services et de proximité économes en énergie », conformément aux informations diffusées par le Département 64.

FINANCEURS	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX	MONTANT SUBVENTIONS
	1 253 500,00 € HT	25%	313 375,00 €

Etat - DETR			
Conseil Départemental - Appel à projet	1 253 500,00 € HT	25%	313 375,00 €
Agglo de Pau - Fonds de concours	1 253 500,00 € HT	15%	188 025,00 €
Conseil Régional - Performances énergétiques	1 253 500,00 € HT	10%	123 350,00 €
ADEME - Certificat d'Economie d'Energie	1 253 500,00 € HT	5%	62 675,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS	80%	1 002 800,00 €
Autofinancement de la commune	20%	250 700,00 €
Coût HT		1 253 500,00 €

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPOUVER** la rénovation de la Maison Pour Tous pour un montant de 1 253 500.00 € HT soit 1 504 200.00 € TTC,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
- **SOLLICITER** l'aide financière du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du programme « appel à projets 2021 » rubrique 3.1 « les équipements de services et de proximité économes en énergie ».
- **ENTREPRENDRE** toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits au Budget Primitif 2023 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'assurer le financement de cette rénovation il y aura lieu de recourir à un emprunt.

Madame Lagourgue Sophie fait part à l'assemblée de la possibilité de passer par des emprunts à court terme en attendant la récupération du FCTVA. Compte tenu des recettes attendues (subventions et FCTVA), le choix pourrait être porté sur la souscription de deux emprunts (court et moyen terme).

Toutes les solutions seront étudiées et présentées au conseil municipal.

S'agissant du plan des premiers commentaires remontent, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'annoter toutes les idées qui pourront servir à une utilisation la plus optimale possible de la Maison Pour Tous. Des réunions de la commission projets / travaux seront organisées dans ce sens et l'avis des utilisateurs permettront de valider ou pas les demandes exprimées. Monsieur le Maire est conscient que toutes les demandes, les exigences ne pourront être contentées mais celles qui revêtent un réel intérêt seront étudiées.

III – GROUPE SCOLAIRE / SERVICE PERISCOLAIRES

Monsieur Daviot Christian rappelle que concernant la crise sanitaire, le département est classé

en niveau jaune pour cette rentrée scolaire. En conséquence, le protocole sanitaire applicable au sein du groupe scolaire induit notamment le non brassage des classes entre elles, le port du masque obligatoire en intérieur, la désinfection régulière des surfaces ainsi que l'aération des locaux à intervalles réguliers, et la fermeture de classe dès le premier cas de Covid.

Monsieur le Maire, à ce sujet signale la fermeture de la classe de CP en raison d'un enfant positif à la Covid. Un mot a été adressé à l'ensemble des parents d'élèves rappelant les règles déjà indiquées et formulées dans la note transmise par le Directeur du groupe scolaire le premier jour de la rentrée scolaire.

Monsieur Daviot Christian fait part à l'assemblée que des couchages de type « lits superposés » ont été achetés ce qui permet de coucher plus d'enfants à l'heure de la sieste, répondant ainsi aux souhaits des parents d'élèves (conseil d'école du mois de juin 2021).

Monsieur le Maire et Monsieur Daviot Christian indiquent qu'une légère augmentation sur les effectifs du groupe scolaire est à relever, de ce fait une incidence est à noter au restaurant scolaire. Les enfants qui fréquentent ce service sont de plus en plus nombreux, les lieux deviennent exigus et il ne sera pas possible de mettre en place les règles sanitaires. Devant ce constat une réunion a été organisée entre les élus, Monsieur Dumont Directeur du groupe scolaire, Marie Junqua responsable du restaurant scolaire, Monsieur Gonzalez Directeur de l'ALAE et le secrétariat de la Mairie. Il a été décidé une nouvelle organisation pour la rentrée 2021 – 2022 et la mise en place d'un troisième service au restaurant scolaire.

Affaires périscolaires – organisation des services pour la rentrée

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les enfants scolarisés à l'école maternelle, et primaire sont de plus en plus nombreux à manger à la cantine scolaire on compte aujourd'hui une moyenne de 163 élèves qui fréquentent le restaurant scolaire. Pour faire face aux contraintes sanitaires et pour répondre au protocole sanitaire la mise en place d'un troisième service est nécessaire.

Dans le cadre d'un souhait de réorganiser la pause méridienne pour le confort des enfants, une réflexion avec les enseignants, acteurs périscolaires, élus, agents, a abouti à proposer une nouvelle organisation entraînant des aménagements d'horaires.

Ce fonctionnement, mis en place en concertation avec le directeur de l'école, a pour objectif de perturber le moins possible l'enseignement.

Des ajustements pourront intervenir si besoin ultérieurement.

Ces aménagements auront notamment pour conséquence d'augmenter le temps de pause méridienne d'1/4 d'heure puisque la sortie des classes aura lieu à 11 h 45, cela permettra la mise en place de trois services. On trouvera ainsi une ambiance sonore apaisée, pour le bien-être des enfants, répondant ainsi aux attentes des parents d'élèves.

Par ailleurs, suite également à cette consultation, les activités périscolaires sont confirmées dans leur mise en œuvre sur un aménagement différent : 16 h 30 – 17 h 30 toujours réparties sur 4 jours.

D'un point de vue statutaire et juridique, il convient également de régulariser des situations qui ont tendance à devenir pérennes (heures complémentaires régulières, contrats renouvelés...). Enfin, une réflexion a été menée sur certains agents intervenants sur plusieurs sites, la réflexion sur l'organisation a été réalisée dans sa globalité pour présenter un état le plus exhaustif possible.

Au final, il est donc proposé une nouvelle organisation pour la rentrée, qui n'est pas sans conséquence financière, puisque cela fait ressortir un besoin supplémentaire en personnel, également en heures d'animation, de surveillance.

- **CONSIDERANT** ces éléments,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le nouvel aménagement de la pause méridienne (3 services) avec les horaires

suivant 11 h 45 – 13 h 35.

- **ACCEPTE** la nouvelle organisation des services périscolaires, nouveaux horaires à savoir 16 h 30 – 17 h 30.

Monsieur le Maire indique que plusieurs travaux et achats ont été réalisés au sein du groupe scolaire :

- Nettoyage de l'ensemble des cours du groupe scolaire ;
- Démoussage de la toiture de l'école primaire au nettoyeur haute pression ;
- Peinture des structures de jeux au sol ;
- Achat de tables et chaises équipement classe CP ;

Augmentation du tarif des repas à la cantine scolaire

Le Maire informe que le conseil d'administration de la SPL de Pau Béarn Pyrénées (cuisine communautaire), il a été abordé le budget 2021 du service et la mise en œuvre de la loi EGALIM. La loi EGALIM concerne une amélioration qualitative des repas à partir du 1er janvier 2021. Cette loi implique l'interdiction du plastique, l'utilisation de produits bio, la lutte contre le gaspillage alimentaire et doit proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Il s'agit des produits :

- Issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20 % minimum) ;
- Bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivants (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
- Issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;
- Bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » ; • issus du commerce équitable et issus de projets alimentaires territoriaux (PAT) (bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50 %).

À l'issue de cette réunion, le conseil d'administration de la SPL de Pau Béarn Pyrénées a opté pour l'augmentation très minime du tarif des repas comme suit :

- Une 1re augmentation des tarifs de 0,01 € au 01/09/2021.

Considérant l'augmentation du prix de la fourniture des repas de cantine la cuisine communautaire de l'agglomération de Pau à compter du 1er septembre 2021, après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de répercuter sans coefficient de service l'augmentation du prix des repas comme suit :

- **À COMPTER DU 1er septembre 2021**, Le tarif de la cantine scolaire de l'école de CORRONSAC est fixé comme suit :
- Repas « enfant » 3.34 €uros
- Repas « adultes » 3.83 €uros

IV – DIVERS

Fêtes communales

Madame Lagourgue Sophie présente à l'assemblée le programme des fêtes qui a été travaillé avec les jeunes du comité des fêtes. Des fêtes qui cette année sont revues et allégées, le pass sanitaire sera exigé pour ce week-end.

Décharges sauvages

Monsieur le Maire constate que les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à

Mairie d'Artiguelouve, 1, place de la Mairie, 64230 ARTIGUELOUVE

Tel : 05.59.83.03.92 / courriel : mairie.accueil@artiguelouve.fr

l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques. Cet été ces dépôts ont été quotidiens notamment à l'endroit des conteneurs à verre, des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie.

Vidéo surveillance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis plusieurs mois, la commune est confrontée au quotidien à des actes d'incivilités, notamment sur certains sites tels que la place de la Mairie de la part de jeunes en rassemblement qui créent des troubles sonores pour la population et des dégradations pour les équipements publics.

Malgré des rappels à l'ordre de la commune, de la gendarmerie et de la police intercommunale, ces jeunes réitèrent impunément leurs actes. C'est pourquoi une étude de vidéo-surveillance par caméras a été menée au sein de la mairie. Cette étude a été menée en amont par la gendarmerie par une visite des lieux (place publique, plaine des sports).

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut participer au financement des projets d'installation de caméras sur voie publique.

Le conseil municipal interroge Monsieur le Maire sur le droit à l'image, par exemple sur les employés ou sur les administrés.

Monsieur le Maire indique que le projet consiste à la pose de caméras vidéo placées en regard des sites désignés ci-avant. Des enregistrements seront conservés sur des serveurs appropriés et sécurisés, les images pourront être exploitées suite à évènement et transmises aux autorités compétentes le cas échéant. Le dispositif sera installé conformément à la législation en vigueur. Des dispositions seront prises sur le système pour empêcher toute visualisation des habitations entrant dans le champ des caméras. Ce système de vidéo surveillance est uniquement autorisé par le Préfet, après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. Le public doit être informé de l'existence de vidéo surveillance, seules les **personnes habilitées** par l'autorisation préfectorale, et dans le cadre de leurs fonctions, peuvent visionner les images enregistrées, et la conservation des images ne peut excéder un mois sauf dans le cadre d'une enquête. Cette procédure est extrêmement réglementée.

Chemin Puyade

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la municipalité est plus que jamais d'actualité, puisque cet été les agents ont réouvert un chemin rural obstrué par une végétation très dense.

Centre vaccination Covid19

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le nouveau centre de vaccination a été défini, il se trouve au sein du bâtiment de l'ex communauté de communes du Miéy de Béarn à Poey de Lescar. Les activités de vaccination débuteront à compter du lundi 20 septembre 2021.

En complément de la 3^{ème} dose nécessaire aux personnes de plus de 65 ans, le centre de vaccination de Lescar ouvre des créneaux de rendez-vous à l'ensemble des publics concernés par la première et seconde dose de vaccination.

**Les inscriptions sont possibles via Doctolib.fr ou
au 05 59 81 57 05 du lundi au vendredi de 9h à 18h.**

Informations pratiques

- **Ouverture du centre du lundi au vendredi de 9h à 13h au
4 rue Principale à Poey de Lescar.**
 - La 3^{ème} dose doit être réalisée 6 mois après la seconde injection du vaccin.
- Le jour de la vaccination se présenter muni de l'attestation de dernière vaccination, de la carte d'identité et de la carte vitale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 45.